

Liberté Égalité Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2021-355 bis

Publié le 10 septembre 2021

SOMMAIRE

MISSION NATIONALE DE CONTRÔLE ET D'AUDIT DES ORGANISMES DE SÉCURITÉ SOCIALE

Arrêté modificatif n° 4 du 10 septembre 2021 portant modification des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais

Arrêté modificatif n° 5 du 10 septembre 2021 portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-Calais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LO-GEMENT DES HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant ordonnancement secondaire- Annule et remplace la décision du 21 juillet 2021

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER MANCHE EST – MER DU NORD

Arrêté n°115/2021 portant prolongation de l'ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Nord – Zone de production 80.03 et de la baie de Somme Sud – Zone de production 80.04 (Département de la Somme)

Arrêté n°116/2021 fixant les conditions d'autorisation de pêche à pied des coques sur les zones de production 80.03 (baie de Somme Nord) et 80.04 (baie de Somme Sud)





Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ modificatif n° 4 du 10 septembre 2021

portant modification des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles D. 213-7, D. 231-1, D. à D. 231-1-1 et D. 231-4;

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil départemental du Nord au sein de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 26 avril 2018, 19 décembre 2019 et 6 octobre 2020;

Vu la modification formulée par le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléants :

Madame Camille DESCAMPS (en remplacement de M. Jean-Philippe DUBIQUET) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10 septembre 2021

La Cheffe de l'antenne de Lille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.





Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTÉ modificatif n° 5 du 10 septembre 2021 portant modification des membres du conseil d'administration de l'Union pour le Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales du Nord – Pas-de-Calais

Le ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-1 et D. 231-1 à D. 231-4;

Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales du Nord – Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant délégation de signature à Madame Chantal COURDAIN, cheffe de l'antenne de Lille de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale ;

Vu les arrêtés modificatifs en date des 22 octobre 2018, 11 janvier 2019, 6 novembre 2019 et 18 mars 2021;

Vu la proposition formulée par le mouvement des entreprises de France (MEDEF).

ARRÊTE

Article 1er

L'arrêté ministériel du 9 janvier 2018 susvisé est complété comme suit :

« Article 1

En tant que représentants des employeurs, sur désignation

1) Mouvement des entreprises de France (MEDEF)

Suppléants:

Monsieur Alexandre ROMI (arrivé sur siège vacant) »

Le reste est sans changement.

Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 10 septembre 2021

La Cheffe de l'antenne de Lille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Chantal COURDAIN

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE Liberté

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Liberté Égalité Fraternite

DÉCISION

Ordonnancement secondaire

Annule et remplace la décision du 21 juillet 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-235 en date du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2021 portant délégation de signature, en matière d'ordonnancement secondaire, à Monsieur Laurent TAPADINHAS, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur département des territoires et de la mer du Nord (délégation générale et ordonnancement), notamment son article 4.

Vu l'arrêté du DDTM 59 du 20 juillet 2021 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord – Exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et exercice d'attribution de passation des marchés

Vu les conventions de délégation de gestion conclues le 26 janvier 2021 entre les Secrétariats généraux communs des départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France en vue de l'exécution des dépenses et des recettes par le Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) - Bloc 2,

Vu la convention de délégation de gestion conclue le 27 janvier 2021 entre le Secrétariat général commun du département du Nord et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France en vue de l'exécution des dépenses et des recettes par le Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) - Bloc 2,

Vu la convention du 16 juillet 2012 entre la DREAL Nord Pas-de-Calais et la division de Lille de l'ASN relative au BOP 181, action 9,

DÉCIDE

Article 1er:

Subdélégation de signature est donnée aux directrices Adjointes et au directeur Adjoint :

- Madame Catherine BARDY
- Madame Virginie MAIREY-POTIER
- Monsieur Matthieu DEWAS

pour l'exercice de Responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et de répartir après validation du Responsable de BOP les crédits des BOP, et pour l'exercice d'ordonnateur secondaire, à l'effet de signer toutes pièces nécessaires à l'engagement et la liquidation des dépenses et des recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté susvisé du Préfet, sur les missions et les Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) indiqués à ses articles 1^{er}, 2, et 3 pour les commandes d'achats, les marchés de Travaux, Fournitures et Services, ainsi que pour les actes attributifs de subventions.

Article 2:

Subdélégation de signature est donnée à Madame Élodie PATTE-GONDRAN, Responsable de la Mission Stratégie et Pilotage Régional (M.S.P.R.), Madame Laurence VANACKER Adjointe de la Responsable M.S.P.R. et Monsieur Christophe ISORÉ, Chargé de mission LOLF, pour l'exercice de Responsable de BOP délégué, à l'effet de recevoir et répartir après validation du Responsable de BOP les crédits des BOP indiqués à l'article 1er de l'arrêté susvisé du Préfet.

Article 3:

Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de recevoir les crédits, et de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et avec l'obligation de se conformer aux programmations arrêtées par l'autorité compétente :

- les demandes et actes d'engagement juridique,
- l'ensemble des actes nécessaires à la passation des marchés.

dans la limite des périmètres et seuils suivants, dans la limite des seuils indiqués pour chaque délégataire ciaprès :

BOP : Tous BOP Périmètre : Titres 3, 5, 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général	
En cas d'absence ou d'empêche	ement de Francis BOULANGER :	
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	40 000 €
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint du responsable du pôle informatique	

BOP : 113 – « Paysage, eau, diversité » (PEB) Périmètre : Titres 3, 5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
En cas d'absence ou d'empêci	hement de Marc GREVET :	
Nicolas ANGIBAUT	Coordination Procédures Env. Projet Canal Seine Nord Europe	
Didier LHOMME	Adjoint au Chef du service Eau et Nature	
Laurent VANZWAELMEN	Adjoint au responsable du pôle « Planification et Gestion de l'Eau » et responsable du pôle Laboratoire d'hydrobiologie	40 000 €
Jérémy HETZEL	Chargé de mission Qualité/Connaissance	
Frédéric FLORENT-GIARD	Chef du pôle planification et gestion de l'eau	
Olivier PREVOST	Chef du pôle Délégation de bassin Artois- Picardie	
François RIQUIEZ	Chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature biodiversité	
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	

BOP : 135 – « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (UTAH) Périmètre : Titres 3, 5 et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
John BRUNEVAL	Chef du service ÉCLAT, référent du BOP 135	
En cas d'absence ou d'empêc	hement de John BRUNEVAL :	
Sophie HUCHETTE	Cheffe du pôle habitat construction	40 000 €
Grégory LAURENT	Adjoint à la Cheffe du pôle habitat construction	
Jean-Christophe HOLDERIC	Responsable de la mission expertise et capitalisation	
Lionel HERMANGE	Chef du pôle aménagement du territoire	
Maggy DECLEIR	Adjointe au Chef du pôle aménagement du territoire	

BOP : 159 - Expertise, information géographique et météorologique - EIGM Périmètre : Titres 3, 6 et 7

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Chantal ADJRIOU	Cheffe du service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDÉE), référente du BOP 159 EIGM	
En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal ADJRIOU :		40 000 €
Paule FANGET	Adjointe à la Cheffe de service Information, Développement Durable et Évaluation environnementale (IDDÉE)	
Frédéric CARLIER	Chef du pôle Promotion de la transition	

BOP : 174 – « Énergie, climat et après-mines » (EAM) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
John BRUNEVAL	Chef du service ÉCLAT, référent du BOP 174	
Lionel MIS	Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	
En cas d'absence ou d'empêchement de John BRUNEVAL:		
Bruno SARDINHA	Chef du pôle Air-Climat-Énergie	40 000 €
Pascal FASQUEL	Adjoint au Chef du pôle Air-Climat-Energie	
En cas d'absence ou d'empêchement de Lionel MIS :		
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
Didier BRUNET	Responsable du pôle véhicules	

BOP : 181 – « Prévention des risques » (PR) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Nicolas MASERAK	Chef du service Risques	
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature	
En cas d'absence ou d'empêche	ement de Nicolas MASERAK:	
Xavier STREBELLE	Adjoint au chef du service risques & responsable de la mission Sécurité Défense et Chargé de mission auprès du chef du service Risques Transport et sûreté portuaire	40 000 €
Laurent CHAUVEL	Chef du Pôle risques accidentels	
Laurent COURAPIED	Chef du Pôle risques sanitaires et pilotage de l'IIC	
Roger DHENAIN	Chef du pôle sous sol et ouvrages hydrauliques	
François CLERC	Chef du pôle prévision des crues et hydrométrie	
Pierre DELCOUR	Chef d'unité hydrométrie	
Nathalie GAFFET	Cheffe d'unité prévision des crues	10 000 €
Océane ANTOINE	Adjointe à la Cheffe Unité Prévision des crues	10 000 €
Laurent GOBLET		
Éric WILK		Limitée à l'usage de carte
Jean-Michel LACQUEMANT	Techniciens hydro	achat individuelle et nominative, dans le respect
Xavier POLBOS		des plafonds définis
Pascal LIS		
En cas d'absence ou d'empêche	ement de Marc GREVET	
Jérémy HETZEL	Chargé de mission Qualité/Connaissance	40 000 C
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	40 000 €

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Séverine FEBVRE	Cheffe du Service Mobilité et Infrastructures (SMI), référent du BOP 203	180 000 € pour les commandes et marchés de travaux
Nicolas LENOIR	Adjoint à la Cheffe de service du SMI	40 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
		40 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marchés (montant cumulé tous signataires qui a délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Lionel MIS	Chef du Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)	40 000 €
En cas d'absence ou d'e	empêchement de Séverine FEBVRE :	
Luc FOLLEBOUT	Chef du pôle stratégie/mobilité déplacement/transport	100 000 € pour les commandes et marchés de travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI ainsi que les conventions financières
Régis AUFFRET	Adjoint au Chef du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Nord Ouest AML et Littoral	
Thomas VIAL	Adjoint auChef du pôle stratégie /mobilité déplacement/transport Unité Territoriale Sud Est	
Suzanne ROBACZYNSKI	Cheffe du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	20 000 € en montant annuel cumulé des bons de
Claire CAFFIN	Adjointe au Responsable du Pôle Maîtrise d'ouvrage du réseau routier national	commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction
Thierry OGEZ	Chargé mission Bruit	20 000 € pour les commandes
Thierry BOETE	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	et marchés travaux 20 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI
		20 000 € en montant annuel cumulé des bons de commande par marché (montant cumulé tous signataires qui ont la délégation) dont la signature du contrat relève du niveau direction

David GIL	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	10 000 € pour les commandes relevant du CCAG services et PI 10 000 € en montant annuel cumulé des bons de lettres de commandes pour comptages routiers
Nordine OUZANI	Responsable cellule Stratégie et pilotage dans le pôle maîtrise d'ouvrage du réseau routier national Unité Nord	
Laurent LEFEVRE	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
François SANDT	Responsable de la cellule procédures administratives et foncières	
Marie-Caroline DUGUEY	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
Stéphane DEHART	Responsable d'opérations dans le pôle maîtrise du réseau routier national Unité Sud	
Martial MASSELOT	Référent prospective des transports PSMDT / USE	
	Responsable de la cellule Modélisation et animation territoriale PSMDT / UNO	
En cas d'absence ou	d'empêchement de Lionel MIS :	
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	40 000 €
Vincent UYTTENHOVE	Chef d'unité supports des contrôles	10 000 €

BOP : 203 - « Infrastructures et services de transport » (IST) Périmètre : Actes spéciaux de sous-traitance des marchés publics du SMI

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Séverine FEBVRE	Cheffe du SMI, référent du BOP 203	
Nicolas LENOIR	Adjoint à la Cheffe du SMI	sans seuil

BOP : 207 - « Sécurité et circulation routières » (SCR) Périmètre : Titres 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Lionel MIS	Chef du SSTV	
En cas d'absence ou	d'empêchement de Lionel MIS :	40 000 €
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	

BOP : 217 - « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (CPPEDMD)

Périmètre: Titres 2, 3, 5, et 6

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général, référent du BOP 217	
En cas d'absence ou d'empêci	nement de Francis BOULANGER :	
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	40 000 €
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Agents	Fonctions	Restrictions
Chantal ADJRIOU	Cheffe du service IDDÉE	
En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal ADJRIOU :		Action 217-06-04
Paule FANGET	Adjointe à la Cheffe de service	

BOP: **723 - 354 - 349** Périmètre: **Titres 3 & 5**

Agents	Fonctions	Seuils (en euros, HT)
Francis BOULANGER	Secrétaire général	
En cas d'absence ou d'empê	hement de Francis BOULANGER :	
Anne LANGUE	Secrétaire générale Adjointe	40 000 €
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	

Article 4:

La signature des décomptes généraux et définitifs des marchés n'est déléguée qu'aux personnes citées aux articles 1 et 3 dans la limite des seuils indiqués dans ces articles.

Outre les agents mentionnés aux articles 1 et 3, délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les pièces suivantes nécessaires à la liquidation des recettes et des dépenses, dans la limite des seuils et des restrictions indiqués :

Titre 6:

- les certificats administratifs de constatation de service fait, sans seuil,

Autres titres :

- les constatations de service fait (sans seuil),
- les états d'acompte (sans seuil)

BOP: **113 - PEB**

Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	Uniquement le service fait
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint du responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et	

	Responsable unité RH/formation de proximité
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation

BOP : **135 - UTAH**

Agents	Fonctions	Restrictions
Céline GALLOIS Romain HANNEDOUCHE Agnès PRESSENSE Laurent HERLIN Anne-Lise DEMEULENAERE Grégory CODRON Céline ZIMMER Geoffrey MUNIER Delphine BIGEARD Virginie VINSON Anne CARRIOU Edwige FOURNIER Sonia MEDJENI Élodie VERRIELE Alexandre MAYEUX Aurélien DECLOMESNIL Maryse BOURGOIN-DENOEUX Karin RUCKEBUSCH	Chargés de mission	sans
Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint du responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	Uniquement le service fait
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP : **159 - EIGM**

Agents	Fonctions	Restrictions
Caroline CALVEZ-MAES Frédéric CARLIER Didier PALUCH	Chefs de Pôle	
Pierrick BOURGAIN Maxime JOUSSERAND Gallia GUENTAS	Chargés de mission	sans
Nathalie BOUDEVILLE Florence LECLERCQ	Assistantes et gestionnaire TEDD	
Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint du responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	Uniquement le service fait
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjointau responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

Agents	Fonctions	Restrictions
Élisabeth ASLANIAN Fabien BILLET Noémie FRADET Chaouche YELLES Maryline ROSSI Aude CAVROIS Christophe RAOUL Alexandra KREBS-DUHAMEL Fabien PARADIS	Chargés de mission	
Patrick DEREUMAUX	Adjoint au Chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Sébastien CARRÉ	Chef d'UD Lille	
Florine MARX	Chef d'équipe véhicules UD Lille	sans
Stéphane CHOQUET	Chef d'UD Oise	
Guillaume VANDEVOORDE	Chef d'UD Somme	
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe d'UD Hainaut	
Stéphanie LAMAND	Cheffe équipe véhicules UD Hainaut	
Alexandre VUYLSTEKER	Technicien véhicules UD Hainaut	
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef d'UD Artois	
David BOUSSARD	Coordonnateur véhicules UD Artois	
Bruno DEVRED Grégory CARIN Pascal OPIGEZ	Techniciens véhicules UD Artois	
Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint du responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	Uniquement le service fait
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	

BOP : **181 - PR**

Agents	Fonctions	Restrictions
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	
En cas d'absence ou d'empê	chement de Marc GREVET :	sans
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	
Agents	Fonctions	Restrictions
Sébastien CARRÉ		Uniquement le service fait
Isabelle LIBERKOWSKI		
Frédéric MODRZEJEWSKI		
Arnaud DEPUYDT		
Caroline DOUCHEZ	Chefs UD	
Stéphane CHOQUET		
Christelle TILLIER		
Guillaume VANDEVOORDE		
Isabelle VALMONT	+	
Chantal MAIRECHE		
Michelle D'HOLLANDE	Assistantes Chefs UD	
Marie-Christine GUIMARD		
Nathalie ROHMER		
Sandrine FLANDRE		
Christèle HURTEKANT		
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint du responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de	

	proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	
Agents	Fonctions	Restrictions
Rémy ZMYSLONY	Chef de la division territoriale de l'ASN	Action 9
En cas d'absence ou d'empêchement de Rémy ZMYSLONY :		7.1511611.5
Jean-Marc DEDOURGE	Adjoint au Chef de la division	uniquement service fait

BOP : **203 - IST**

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Serge LE GARZIC Rémi RIOU Boris LY Audrey DUPONT	Chargés de mission	sans
Guillaume MAILLET Gauthier CROCHU Christelle FOUACHE François GAUDRE Kathy GERME Isabelle HEROGUET Géry LELIÈVRE Bruno HERIPRET-COCQUEEL Emanuele NICOTERA Stéphane QUENY Djanffar Love SALIM M'KOU	Chargés d'études	sans
Cécile LAURENT Cédric NURDIN	Chargés d'affaires de procédure foncière	
Marie-Agnès BOISSEAU Émilie DEROSIÈRE Clotilde VERHOEVEN	Cheffes de Pôle et unités PFCP	
Pour le SSTV :		
	Chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Ali BIDA	Chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	Chargée mission capacité professionnelle	
Vincent UYTTENHOVE	Chef unité support des contrôles	
	Adjoint au Chef du pôle régulation et contrôle des transports	
Bella ANSEUR	Chargée de contrôle unité support des contrôles	
Frédéric DUBOIS	Chef unité contrôle Arras	sans
Pierre CONDE	Chef unité contrôle Prouvy	
Olivier THUILLIEZ	Chargé de contrôle unité de contrôle de Prouvy	
Matthieu FOURCROY	Chef unité contrôle Calais	
Lionel TOURTELIER	Chef unité contrôle Lille	
Robert HUGUET	Chef unité contrôle Beauvais	
Bruno CASTELAIN	Chef unité contrôle Aisne	

BOP : **207 - SC**

Agents	Fonctions	Restrictions
Didier SOYER	Animateur sécurité routière	Uniquement le service
Sylvie DELPIERRE	Chargée mission sécurité routière	

BOP: 217 - CPPEEDMD

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SG :		
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint au responsable du pôle informatique	
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
	Gestionnaire unité immobilier	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	Actions 3 et 5
Jean-Marie CHOREIN Nicolas CAREMELLE Fabrice DELAVIEZ Julie DESRUMAUX Laurent LEGRAND Amandine ROSSIGNOL Christophe VANWINGENE	Agents pôle informatique	Uniquement les constatations de service fait
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Patrice FRÈRE Magali LOMBARDO Claire RIGAUD Catherine SITKO Sylvie TUYN	Gestionnaires	
Sabine LARDILLIER	Responsable pôle Ressources Humaines	
Odile DUFOURMENTELLE	Adjointe à la Responsable du pôle RH et Responsable unité RH/formation de proximité	
Malika MOUDIR	Responsable unité RH de synthèse et de proximité	
Adeline RUBBEN	Responsable unité GPEEC / formation	
Pour le service Risques :		
Nicolas MASERAK	Chef de service	Action 3
Xavier STREBELLE	Adjoint au chef du service risques &	

	responsable de la mission Sécurité Défense et Chargé-e de mission auprès du/de la chef- fe du service Risques Transport et sûreté portuaire	Uniquement les constatations de service fait
Laurent CHAUVEL François CLERC Laurent COURAPIED Roger DHENAIN	Chefs de pôle	
Sarah MAUROUX	Responsable de l'unité sous-sol	
Nathalie GAFFET	Responsable unité prévision des crues	
Océane ANTOINE	Adjointe à la Cheffe Unité Prévision des crues	
Christophe BIADALA	Responsable unité de la sécurité des ouvrages hydrauliques	
Irène MEURICE Corinne MOMPACH Dominique AUDIC Isabelle RONDEAU Marie-Pierre DEKEYSER Sylvie HARDUIN Christine LECLERCQ Marie-Claude MERCIER	Assistantes	

BOP: 217 - CPPEEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le service Eau et Nature	:	
Marc GREVET	Chef du service Eau et Nature, référent du BOP 113	Action 3
Frédéric FLORENT-GIARD	Chef du pôle planification et gestion de l'eau	Uniquement les constatations de service fait
Christelle TILLIER	Chef du pôle Délégation de bassin Artois- Picardie par intérim	
François RIQUIEZ	Chef du pôle sites et paysages	
Frédéric BINCE	Chef du pôle nature et biodiversité	
Christine BRUNEL	Cheffe du pôle Risques naturels	
Pour le service ÉCLAT :		
Adda DAHMANI Nadège DEFAUX	Assistantes	
Pour le service IDDÉE :		
Nathalie BOUDEVILLE	Assistante	
Florence LECLERCQ	Assistante	
Pour le SSTV :		
Lionel MIS	Chef du SSTV	
Thierry THOUMY	Adjoint au Chef du SSTV	
	Chef du pôle régulation et contrôle des transports terrestres	
	Adjoint à la Cheffe du pôle régulation et	

	contrôlo dos transports terrestras	
	contrôle des transports terrestres	_
Florine MARX	Chef du pôle sécurité et réglementation des véhicules	
Ali BIDA	Chef unité professionnelle du transport	
Laurette TOURNEUR	Chargée de mission capacité professionnelle	
Vincent UYTTENHOVE	Chef unité support des contrôles	
Patrick DEREUMAUX	Adjoint au Chef du pôle véhicules	
Agents	Fonctions	Restrictions
Pour le SMI :		
Corinne DECQ Isabelle LEROY Claudine SZYMANSKI	Assistantes	
Pour les UD :		
Artois:		
Frédéric MODRZEJEWSKI	Chef d'UD	
Michèle D'HOLLANDE Marie-Christine GUIMARD	Assistantes	
Dominique LAHONDES	Assistant	
Hainaut :		
Isabelle LIBERKOWSKI	Cheffe d'UD	
Chantal MAIRECHE Christine AMENNOU	Assistantes	
Alexandre VUYLSTEKER	Technicien CT activité véhicules	
Olivier THUILLIEZ	Chargé de contrôle unité de contrôle de Prouvy	Action
Lille:		Uniquement les constatations de service fait
Sébastien CARRÉ	Chef de l'UD de Lille	
Isabelle VALMONT	Assistante	
Littoral :		
Arnaud DEPUYDT	Chef d'UD	
Grégory LEFRANCOIS	Adjoint au chef de l'UD	
Nicolas PACAULT	Adjoint au chef de l'UD	
	Assistante	
Aisne :		
Caroline DOUCHEZ	Cheffe d'UD	
Pascal DE SAINT VAAST	Adjoint au chef de l'UD	
Anna DELARIBERETTE		
Fabienne MICHELIN-GRACIA	Assistantes	
Nathalie ROHMER		
Oise:		

Stéphane CHOQUET	Chef d'UD	
•		
Christelle TILLIER	Adjointe du chef de l'UD	
Sandrine FLANDRE	Accietantes	
Marjorie BONNARD	Assistantes	
Somme :		
Guillaume VANDEVOORDE	Chef d'UD	
Hélène JEANNOT	Assistantes	
Christèle HURTEKANT		

BOP: 217 - CPPEEDMD (suite)

Agents	Fonctions	Restrictions
Pour la Direction :		Action 3
Perrine LESAVRE	Directrice de cabinet	Uniquement les constatations
Denise HOSS Martine BOSCART Sylvie LENFANT	Assistantes	de service fait
Pour la MSPR :		
Élodie PATTE-GONDRAN	Responsable M.S.P.R.	
Laurence VANACKER	Adjointe à la responsable M.S.P.R.	
Émilie SZWAGROWSKI Olivier WATRELOS Chantal MALOBERTI Evelyne LEEUWERCK Géraldine TRICOT Sabrina POTEZ	Assistant(e)s	
Barbara DE BLOCK	Infirmière	
Pour mission Qualité - Écorespoi	nsabilité :	
Didier DARGUESSE	Responsable qualité	
Émilie LAGASSE	Chargée de mission Ecoresponsabilité	
Pierre MAGNOLIA	Chargé de mission qualité et contrôles internes	
Pour la mission Sécurité - Défens	se:	
Xavier STREBELLE	Adjoint au chef du service risques & responsable de la mission Sécurité Défense et Chargé-e de mission auprès du/de la chef-fe du service Risques Transport et sûreté portuaire	
Frédéric FLEURY Guillaume MARAIS	Chargés de mission	
Pour le Service Juridique Mutuali		
Sylvain GATHOYE	Chef de service	
Christelle FREMEAU	Assistante du Chef de service	
Maÿlis RIGOT	Adjointe au Chef de service, Cheffe du pôle Affaires générales et environnement	
Justine LARDEUR	Cheffe du pôle Travaux et contrats publics	
Marjorie DESPLANQUES- DECONINCK	Adjointe au Chef de service en charge des affaires juridiques d'Amiens, Cheffe du pôle contentieux administratif urbanisme et éoliennes	
Delphine BIGEARD	Cheffe du pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE	
Béatrice VIDRIL	Cheffe du pôle Contentieux et affaires juridiques	
Catherine CROUTELLE	Assistante du pôle Contentieux et affaires juridiques	

Pour le SMMAPAC :		
Loïc VANDERPLANCKE	Chef du service	
Thibaut FOURDRIN	Adjoint au Chef de service, Chef du CPCM	
Véronique ZIEMBA	Adjointe au Chef du CPCM	Action 3
Laurence CELMIS	Cheffe du pôle GA-Paie-Retraite	
	Adjoint.e à la Cheffe du pôle GA-Paie- Retraite, Cheffe de l'unité GA-Paie	Uniquement les constatations de service fait
Olivier BURY	Chef du pôle Achats-Marchés	

BOP: **723 - 354 - 349**

Agents	Fonctions	Restrictions
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe au responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Marie-Line TUNE	Assistante responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	Uniquement les
Emmanuel ORY	Responsable de l'unité moyens généraux	constatations de
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	service fait
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Didier CARON	Assistant « activité véhicules »	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint au responsable du pôle informatique	

Article 5:

Les personnes suivantes sont autorisées à valider via le progiciel Chorus Formulaire les demandes d'engagement juridique, les constatations de service fait ainsi que la transmission des ordres à payer flux 3 et 4 :

BOP: 203

Agents	Fonctions	
Pour le SMI :		
Séverine FEBVRE	Chef de service SMI	
Nicolas LENOIR	Adjoint au Chef du SMI, Chef du service par intérim	
Marie-Agnès BOISSEAU	Cheffe Pôle Finances Commande Publique	
Émilie DEROSIÈRE	Responsable d'unité, Adjointe à la Cheffe Pôle Finances Commande Publique	
Clotilde VERHOEVEN	Responsable d'unité, référente commande publique	

BOP: Tous BOP

Agents	Fonctions	
Pour le SG :		
Christophe DIRUIT	Responsable du pôle financier, immobilier et moyens généraux	
Nathalie BÈVE	Adjointe du Responsable du pôle gestion financière, immobilier et moyens généraux	
Serge LECLERC	Responsable unité achats / immobilier	
Stéphane DUFRIER	Adjoint au responsable unité achats / immobilier	
Patrice FRERE Magali LOMBARDO Claire RIGAUD Sylvie TUYN Catherine SITKO	Gestionnaires	
Florence BAUDOT-HERY Nathalie BOULET Isabelle JOSSELIN Peggy VALET	Chargées de mission	
Rémi HELINCKX	Responsable pôle informatique	
Christophe ERRARD	Adjoint au responsable du pôle informatique	

Article 6:

Les personnes suivantes sont autorisées à valider sous l'application Chorus-DT le transfert de l'état de frais à la dernière validation et à sa mise en paiement : « Gestionnaire valideur » (GV)

Agents	Fonctions	Programmes	
Odile ADJANOH			
Malika MOUDIR	Continuo in valido in (CV)	Toug programmes	
Virginia RIBEIRO DA COSTA	Gestionnaire valideur (GV)	Tous programmes	
Françoise ROËLENS			

Article 7:

Les personnes suivantes sont autorisées sous l'application Chorus-DT :

- à valider l'ordre de mission, pour le déclenchement des prestations : « service Gestionnaire » (SG)

Listes des chargés de voyages en DREAL

Services	Périmètre Nord	Périmètre Sud		Périmètre Nord	Périmètre Sud
Direction Sécurité Défense	Martine BOSCART Denise HOSS	Sylvie LENFANT	SMMAPAC	Loic VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN Mégane D'ALMEIDA	Loic VANDERPLANCKE Thibaut FOURDRIN Mégane D'ALMEIDA
Qualité – Éco-responsabilité	Emilie LA	GASSE	SJM	Christelle FREMEAU	Catherine CROUTELLE
Communication	Maryline DE	ELATOUR	UD ARTOIS	Michelle DHOLLANDE Marie-Christine GUIMARD	-
MSPR	Evelyne LEE Olivier WA Emilie SZWA	TRELOS	UD HAINAUT	Chantal MAIRECHE	-
SG	Virginia RIBEIRO Odile ADJANOH	Françoise ROELENS Christian KORNOUTYTCH	UD LILLE	Isabelle VALMONT	-
Risques	Corinne MOMPACH	Marie-Claude MERCIER	UD LITTORAL	Aline WIERRE	-
Eau et Nature	Liliane VASSEUR	Catherine BLANGER Michèle MANDEL Christelle SEVEL	UD AISNE	-	Anna DELARIBERETTE Roselyne LAMBERT Fabienne MICHELIN-GRACIA Nathalie ROHMER
ECLAT	Adda DAHMANI Nadège DEFAUX	-	UD OISE	-	Sylvie AMELINE Sandrine FLANDRE Sandrine LESAGE
IDDEE	Fatiha AZZAOUI Nathalie BOUDEVILLE Nathalie DELATTRE-DUTERTE Pascale LEBLOND Florence LECLERCQ	Sylvie MODESSE	UD SOMME	-	Hélène JEANNOT Christèle HURTEKANT
SSTV	Caroline BATTEUX Christine LOISELEUX Nathalie PICAUD	Caroline BATTEUX Christine LOISELEUX Nathalie PICAUD	ASN	Elisabeth LETURQUE Nathalie LEROY Christine WALLARD	-
SMI	Corinne DECQ Isabelle LEROY Claudine SZYMANSKI	Sylvie LENFANT	-	-	-

- à exercer le rôle FC (facturation centralisée) :

DREAL Hauts-de-France:

Marie-Dominique D'HALLUIN Virginia RIBEIRO DA COSTA Françoise ROËLENS Emmanuel ORY Christian KORNOUTYTCH

ASN:

Rémy ZMYSLONY Nathalie-Claude LEROY Elisabeth LETURQUE Christine WALLARD

Article 8:

Subdélégation de signature est donnée aux agents membres du Centre de prestations comptables mutualisé (CPCM) désignés ci-après, à l'effet de signer ou de valider sous le progiciel Chorus, pour le compte de la DREAL, ainsi que pour le compte des services délégants suivants :

- SGCD du Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme,
- DDT(M) du Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme,
- DDPP Nord, Pas-de-Calais, Aisne, Oise, Somme,

- DRAAF Hauts-de-France,
- ENTE,
- CVRH,
- DIRN,

Sur les BOP:

- 348 pour les seuls actes relatifs à la construction de la nouvelle Cité administrative de Lille,
- -113 134 135 143 148 149 159 174 181 190 203 205 206 207 215 217 349 354 362 363 364 721 723 724,

Pour les actes suivants :

Agents	Profils	Actes délégués :	
Thibaut FOURDRIN Fatma BRAHIMI Véronique CAREYE Aurélie GOURGUECHON Lydie HAUTIER Éric LAUWERIE Véronique ZIEMBA	Valideurs	 les propositions d'engagements juridiques auprès du CBR, les validations des engagements juridiques, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses (notamment la certification du service fait et la validation des demandes de paiement), les ordres de recettes destinés à assurer le recouvrement des créances de l'état, toutes correspondances, ampliations, pièces annexes, nécessaires à l'ordonnancement des dépenses et des recettes toutes pièces comptables relatives aux immobilisations 	
Unité Achats Subventions :			
Guillaume CAPPON Lydie HAUTIER Virginie HOUSSEAU Marie LAROSE Didier LAURENT Benoît ROUGERON Vacataires:	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait	
Braïka KESRAOUI			
Unité Marchés Complexes			
Jean-François BARBET Aurélie GOURGUECHON Angélique HOUSSIN Sophie GOETHALS	Chargé-es de prestations comptables	certification du service fait	
Unité Prestations Sociales RNF			
Virginie ANQUEZ Aurélie MALADRY	Chargé-es de prestations	certification du service fait	
<u>Vacataires :</u> Thomas BYCZINSKI	comptables	cerunication du service fait	

Article 9:

Les référents des BOP désignés à l'article 3 du présent arrêté m'adresseront un compte rendu d'utilisation des crédits et la situation de la mesure de la performance des budgets opérationnels arrêtés aux 30 avril, 31 août et 31 décembre.

Les subdélégataires ci-dessus nommés aux articles 1 et 3 devront tenir un registre et fournir à la fin de chaque année au Responsable de la Division Marchés la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) qu'ils auront signés dans le cadre de cette délégation.

Article 10:

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France, est chargé, au nom du Préfet de Région, de l'exécution de la présente décision dont une copie lui sera transmise ainsi qu'au Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Hauts-de-France et du Département du Nord, au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de la Somme et au Directeur Départemental des Finances Publiques du Département de l'Oise, accompagnée d'un spécimen de signature des agents habilités.

La décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de l'État en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

0 9 SEP. 2021

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France

Laurent TAPADINHAS



Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Liberté Égalité Fraternité

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes Unité Réglementation des Ressources Marines Le Havre, le 10 septembre 2021

ARRÊTÉ nº115/2021

Portant prolongation de l'ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Nord – Zone de production 80.03 et de la baie de Somme Sud – Zone de production 80.04 (Département de la Somme)

> Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Officier de l'ordre de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu le décret n°94-231 du 21 mars 1994 portant création de la réserve naturelle de la baie de Somme (département de la Somme) ;

Vu le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2012 modifié relatif à l'obligation de déclarations statistiques en matière de produits de la pêche maritime à pied professionnelle;

Vu l'arrêté ministériel du 26 octobre 2012 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture des poissons et autres organismes marins (pour une espèce donnée ou pour une zone géographique donnée) effectuée dans le cadre de la pêche maritime de loisir;

Vu l'arrêté ministériel du 28 janvier 2013 modifié déterminant la taille minimale ou le poids minimal de capture et de débarquement des poissons et autres organismes marins pour la pêche professionnelle ;

Vu l'arrêté du préfet de la Somme du 7 avril 2004 réglementant la circulation des véhicules et engins à moteur, sur les dunes, le rivage de la mer et les plages appartenant au domaine public maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°47/2018 du 31 mai 2018 portant réglementation de l'exercice de la pêche à pied des coques sur les gisements naturels des départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°5/2020 du 08 janvier 2020 rendant obligatoire la délibération n°24/2019 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts de France relative à l'attribution des licences de pêche à pied professionnelle ;

Vu l'arrêté préfectoral n°065/2021 du 27 avril 2021 rendant obligatoire la délibération n° 4/2021 du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins des Hauts de France fixant les contingents de licences de pêche à pied mention « coques », « moules Pas-de-Calais », « moules Somme » et « lavignons » pour la campagne 2021 – 2022 ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00 Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70 4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex **Vu** l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n° 1159/2021 et n° 1211/2021 en date des 21 juillet 2021 et 16 août 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Somme du 18 novembre 2020 portant classement de salubrité des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants de la Somme ;

Considérant l'avis favorable émis par les membres de la commission de visite des gisements de coques des départements du Pas-de-Calais et de la Somme réunie le 08 septembre 2021;

Considérant que la sensibilité du littoral nécessite la mise en place d'un accès spécifique aux gisements, d'une limitation de la circulation et du stationnement sur le domaine public maritime;

Considérant les avis du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du 08 juin 2021 pour l'exploitation des zones de gisements de coques et du 08 juillet 2021 pour la prolongation et l'exploitation des zones de gisements de coques ;

Considérant l'avis du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale du 09 septembre 2021 pour la prolongation et l'exploitation des zones de gisements de coques ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1:

La pêche des coques (*Cerastoderma edule*) est autorisée, à titre professionnel et de loisir, du lundi 13 septembre 2021 au vendredi 29 octobre 2021 inclus, dans les zones de production 80.03 (Baie de Somme Nord) et 80.04 (Baie de Somme Sud) classées en B délimitées selon les coordonnées suivantes exprimées en degrés minutes décimales (système WGS84):

Zone de production n° 80.03 - Baie de Somme Nord		Zone de production n° 80.04 - Baie de Somme S			
Points	LON (WGS 84 DM)	LAT (WGS 84 DM)	Points	LON (WGS 84 DM)	LAT (WGS 84 DM)
1	1°37.345′E	50°12.887′N	1	1°37.345′E	50°12.887′N
2	1°32.478′E	50°16.449′N	5	1°33.996′E	50°12.901′N
3	1°31.049′E	50°16.440′N	6	1°40.568′E	50°10.541′N
4	1°28.896′E	50°12.868′N	7	1°41.315′E	50°11.276′N

Ces zones sont représentées à titre indicatif sur la carte en annexe du présent arrêté.

La pêche demeure interdite sur les autres gisements situés dans le département de la Somme.

La pêche peut être interdite à tout moment par arrêté du préfet de département en cas d'alerte sanitaire le nécessitant.

Article 2:

Les zones, les horaires de marées autorisés et le quota journalier sont fixés par arrêté du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, sur proposition du directeur départemental des territoire et de la mer du Pas-de-Calais.

Article 3:

Compte tenu de l'épidémie liée au coronavirus Covid 19, les mesures gouvernementales et notamment les gestes barrières doivent être respectés (port du masque et distanciation) durant le trajet vers le lieu de pêche.

L'irrespect de l'une de ces dispositions entraîne la suspension de l'autorisation de pêche des coques.

Article 4:

Les arrêtés n° 089/2021, 090/2021 du 09 juillet 2021 et n° 095/2021 du 30 juillet 2021 sont abrogés à compter du lundi 13 septembre 2021.

Article 5:

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation Pour le directeur interrégional et par subdélégation,



Destinataires:

- CNSP CROSS Etel
- CACEM
- Sous-Préfecture d'Abbeville
- DDTM-DML 62 59 80
- DDPP 62 80
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
- Toutes mairies littorales de la Somme (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Hauts de France
- Oncfs du Pas-de-Calais et de la Somme
- Vedette de surveillance littorale ARMOISE ULAM 62
- Gendarmerie maritime : (BSL BL et vedette Scarpe P604)
- Compagnie de gendarmerie départementale d'Abbeville
- DIRMer MEMNor et MT de Boulogne-sur-mer

Annexe : Zones de production 80.03 (Baie de Somme Nord) et 80.04 (Baie de Somme Sud) telles que définies par l'article 1 de l'arrêté n°115/2021.





Direction Interrégionale de la Mer Manche Est – Mer du Nord

Liberté Égalité Fraternité

Marines

Service Régulation des Activités et des Emplois Maritimes Unité Réglementation des Ressources Le Havre, le 10 septembre 2021

ARRÊTÉ n°116/2021

Fixant les conditions d'autorisation de pêche à pied des coques sur les zones de production 80.03 (baie de Somme Nord) et 80.04 (baie de Somme Sud)

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime Officier de l'ordre de la Légion d'honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire;

Vu l'arrêté de la Préfète de la Somme du 18 novembre 2020 portant classement de salubrité des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants de la Somme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°115/2021 du 10 septembre 2021 portant prolongation de l'ouverture de la pêche à pied des coques sur les gisements de la baie de Somme Nord – Zone de production 80.03 et de la baie de Somme sud – Zone de production 80.04 (Département de la Somme);

Vu l'arrêté préfectoral n° SGAR/20.047 du 28 août 2020 portant délégation de signature en matière d'activités à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les décisions directoriales n° 1159/2021 et n° 1211/2021 en date des 21 juillet 2021 et 16 août 2021 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Vu la demande de la direction départementale des territoires et de la mer du Pas-de-Calais du 09 septembre 2021;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1:

La pêche à pied professionnelle des coques (*Cerastoderma edule*) est autorisée pour une seule marée par jour, sans préjudice des dispositions d'un arrêté de fermeture, selon les zones ci-dessous et les dates et les horaires figurant à l'article 2.

L'activité de pêche est uniquement possible sur les zones suivantes délimitées par des lignes reliant successivement les coordonnées ci-dessous, qui sont exprimées en degrés minutes décimales (système WGS84):

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00 Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99 – fax : 33 (0) 2 35 43 38 70 4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

ZONE A				
19	1°37.325′E	50°12.632′N		
20	1°36.609′E	50°12.610′N		
21	1°36.168′E	50°12.538′N		
22	1°36.494′E	50°11.884′N		
23	1°37.095′E	50°11.675′N		
24	1°36.988′E	50°11.922′N		
25	1°36.769′E	50°12.258′N		
19	1°37.325′E	50°12.632′N		

ZONE B					
1,	1°35.274′E 50°13.386′N				
4	1°34.454′E	.454'E 50°14.064'N			
5	1°35.019′E 50°14.052				
6	1°35.050′E	50°13.842′N			
7	1°35.412′E	50°13.838′N			
8	1°35.303′E	50°14.238′N			
9	1°34.632′E	50°14.197′N			
10	1°34.648′E	50°14.386′N			
Ja 2411 23477	1°34.642′E	50°14.580'N			
12	1°34.936′E	50°14.594′N			
13	1°34.874′E	50°14.766'N			
14	1°35.340′E	50°14.685′N			
15	1°36.218′E	50°13.732′N			
. 16	1°37.052′E	50°12.876′N			
17	1°37.083′E	50°12.745′N			
18	1°36.634′E	50°12.728′N			
1	1°35.274′E	50°13.386'N			

a - ardabac	ZONE C					
26	1°34.014′E	50°14.317′N				
27	1°34.445′E	50°14.378′N				
28	1°34.902′E	50°14.791′N				
29	1°34.587′E	50°14.918'N				
30	1°34.133′E	50°14.902'N				
31	1°33.793′E	50°14.670'N				
32 .	1°32.904′E	50°15.192′N				
33	1°32.392′E	50°15.278′N				
34	1°31.905′E	50°16.483′N				
35	1°31.761′E	50°15.849′N				
36	1°31.848′E	50°15.281′N				
37	1°32.298′E	50°14.835′N				
38	1°32.728′E	50°14.577′N				
26	1°34.014′E	50°14.317′N				

L'activité de pêche est strictement interdite sur les zones suivantes délimitées par des lignes reliant successivement les coordonnées ci-dessous, qui sont exprimées en degrés minutes décimales (système WGS84):

ZONES D'EXCLUSION					
1	1°35.274′E 50°13.386′N				
0 / 2 11014	1°34.300′E	50°13.752′N			
3	1°34.303′E	50°14.036′N			
4	1°34.454′E	50°14.064′N			
U156/1523 50	1°35.274′E	50°13.386′N			
39	1°33.083′E	50°14.415′N			
40	1°33.276′E	50°14.146′N			
41	1°33.694′E	50°14.273′N			
39	1°33.083′E	50°14.415′N			

Ces zones sont représentées à titre indicatif sur la carte en annexe du présent arrêté.

Les zones pourront faire l'objet d'un ajustement géographique local et temporaire pour prendre en compte la présence d'espèces protégées, par le représentant du département.

La pêche de loisir est ouverte tous les jours.

La pêche demeure interdite sur les autres gisements situés dans le département de la Somme.

La pêche peut être interdite par arrêté du préfet de département en cas d'alerte sanitaire.

Article 2:

Afin de s'assurer que l'activité de pêche à pied ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites et dans le but de minimiser le dérangement des oiseaux migrateurs et des phoques, les temps de présence sur les gisements concernés par le présent arrêté sont fixés comme suit (Heures de basse mer du Tréport) :

Date	Horaire de marée haute	Horaire de marée basse	Heure de descente autorisée	Horaire obligatoire d'arrivée sur le parking
lundi 13 septembre 2021	04 h 35	11 h 34	08 h 30 à 10 h 30	12 h 30
mardi 14 septembre 2021	05 h 24	12 h 22	09 h 00 à 11 h 00	13 h 00
mercredi 15 septembre 2021	06 h 34	13 h 31	10 h 00 à 12 h 00	14 h 00
jeudi 16 septembre 2021	08 h 13	15 h 08	11 h 30 à 13 h 30	15 h 30
vendredi 17 septembre 2021	09 h 43	16 h 38	13 h 00 à 15 h 00	17 h 00
lundi 20 septembre 2021	12 h 28	19 h 32	16 h 00 à 18 h 00	20 h 00
mardi 21 septembre 2021	13 h 06	20 h 09	16 h 00 à 18 h 00	20 h 00
mercredi 22 septembre 2021	13 h 41	20 h 42	17 h 00 à 19 h 00	20 h 00
jeudi 23 septembre 2021	14 h 11	21 h 11	17 h 00 à 19 h 00	20 h 00
vendredi 24 septembre 2021	02 h 27	09 h 23	07 h 00 à 09 h 00	11 h 00
lundi 27 septembre 2021	03 h 49	10 h 33	07 h 00 à 09 h 00	11 h 00
mardi 28 septembre 2021	04 h 18	11 h 05	07 h 00 à 09 h 00	11 h 00
mercredi 29 septembre 2021	04 h 59	11 h 50	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
jeudi 30 septembre 2021	06 h 03	12 h 57	09 h 00 à 11 h 00	13 h 00
vendredi 1 octobre 2021	08 h 06	14 h 40	11 h 30 à 13 h 30	15 h 30
lundi 4 octobre 2021	11 h 11	18 h 06	14 h 00 à 16 h 00	18 h 00
mardi 5 octobre 2021	11 h 55	18 h 53	15 h 00 à 17 h 00	19 h 00
mercredi 6 octobre 2021	12 h 36	19 h 39	15 h 30 à 17 h 30	19 h 00
jeudi 7 octobre 2021	13 h 16	20 h 21	16 h 00 à 18 h 00	19 h 00
vendredi 8 octobre 2021	01 h 36	08 h 42	07 h 30 à 09 h 30	11 h 30
lundi 11 octobre 2021	03 h 36	10 h 34	07 h 30 à 09 h 30	11 h 30
mardi 12 octobre 2021	04 h 18	11 h 15	07 h 30 à 09 h 30	11 h 30
mercredi 13 octobre 2021	05 h 11	12 h 07	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
jeudi 14 octobre 2021	06 h 27	13 h 24	09 h 30 à 11 h 30	13 h 30
vendredi 15 octobre 2021	08 h 06	15 h 05	11 h 00 à 13 h 00	15 h 00
lundi 18 octobre 2021	11 h 20	18 h 24	14 h 30 à 16 h 30	18 h 30
mardi 19 octobre 2021	12 h 01	19 h 05	15 h 00 à 17 h 00	19 h 00
mercredi 20 octobre 2021	12 h 37	19 h 38	15 h 30 à 17 h 30	19 h 00
jeudi 21 octobre 2021	13 h 09	20 h 08	16 h 00 à 18 h 00	19 h 00
vendredi 22 octobre 2021	01 h 25	08 h 21	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
*				12.00
lundi 25 octobre 2021	02 h 52	09 h 37	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
mardi 26 octobre 2021	03 h 19	10 h 03	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
mercredi 27 octobre 2021	03 h 50	10 h 35	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
jeudi 28 octobre 2021	04 h 30	11 h 18	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00
vendredi 29 octobre 2021	05 h 28	12 h 20	08 h 00 à 10 h 00	12 h 00

Aucun pêcheur ne doit être présent sur le domaine public maritime pour accéder aux gisements et pêcher les coques en dehors de ces horaires.

Seuls les tracteurs titulaires d'une dérogation à la circulation sur le domaine public maritime pourront accéder aux gisements du Crotoy, par l'accès à la mer du centre conchylicole. Ils seront stationnés à proximité des gisements.

Pendant les manœuvres du « bassin des chasses » du Crotoy, une vigilance particulière doit être observée sur la zone délimitée sur la carte jointe.

Article 3:

Seuls les pêcheurs titulaires d'un permis national et d'une licence « coques 2021 » sont autorisés à capturer une quantité maximale de 64 kg brut par pêcheur et par jour.

Les pêcheurs de loisir sont autorisés à capturer une quantité maximale de 5 kg par pêcheur et par jour. Les coques doivent mesurer 2,7 cm. Le seul engin autorisé est la griffe à trois dents.

Article 4:

Compte tenu de l'épidémie liée au coronavirus Covid 19, les mesures gouvernementales et notamment les gestes barrières doivent être respectés (port du masque et distanciation) durant le trajet vers le lieu de pêche.

L'irrespect de l'une de ces dispositions entraîne la suspension de l'autorisation de pêche des coques.

Article 5:

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de région Normandie et Hauts-de-France.

Pour le préfet et par délégation Pour le directeur interrégional et par subdélégation,



Destinataires:

- CNSP CROSS Etel
- CACEM
- Sous-Préfecture d'Abbeville
- DDTM-DML 62, 59, 80
- DDPP 62 / 80
- Centre IFREMER de Boulogne-sur-mer
- Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale
- Toutes mairies littorales de la Somme (pour affichage)
- Associations de pêcheurs de loisir
- C.R.P.M.E.M. Hauts-de-France
- Oncfs du Pas-de-Calais et de la Somme
- Vedette de surveillance littorale ARMOISE ULAM 62
- Gendarmerie maritime : (BSL, BL et vedette Scarpe P604)
- Compagnie de gendarmerie départementale d'Abbeville
- DIRMer MEMNor et MT de Boulogne-sur-mer

Annexe: Représentant les zones définies par l'article 1 de l'arrêté n°116/2021

